

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**
Commune d'Aunay-sous-Auneau**SÉANCE DU MERCREDI 18 MAI 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le dix-huit mai à 19h25, le Conseil Municipal de la commune d'Aunay-sous-Auneau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Robert DARIEN, Maire de la commune, dans la salle du Foyer Communal Jean Moulin afin de respecter les consignes des distanciations physiques dans le cadre de la crise sanitaire. La Préfecture a été informée par courrier de cette disposition.

Présidence : M. Robert DARIEN, Maire

Secrétaire de séance : M. Alex BORNES

Participants : M. Robert DARIEN, M. Alex BORNES, Mme Cathy LUTRAT, M. René BONNET, M. Jean-Luc MARIETTE, Mme Evelyne GENECCQUE, M. Thierry DROUILLEAUX, Mme Fanny LE GALLO, M. Julien PICHOT, M. Daniel MOREAU, Mme Gwenaëli BEYE

Absents excusés : Mme Frédérique SEVESTRE (Pouvoir à Mme Cathy LUTRAT)
M. Vincent ZOUZOUKOWSKY (Pouvoir à M. Robert DARIEN)

Absentes : Mme Olivia DEVOS, Mme Julie DE FRANQUEVILLE

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au conseil municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
15	15	11	13

Date de la convocation

13/05/2022

Date d'affichage

13/05/2022

Objet de la Délibération :**LE POINT SUR LES AUTRES PROGRAMMES EN COURS ET INSCRITS AU BUDGET****Délibération n° 2022_37**

Un état récapitulatif des différents programmes inscrits au budget est communiqué en séance.

Divers travaux à la mairie :

Les devis pour la climatisation réversible ont été validés.

Mise aux normes de la salle des associations :

Pour solder le programme, l'intervention de la Sté AVEZ pour la pose du garde-corps et le portillon est attendue.

Foyer communal - Salle des associations :

La Préfecture a accordé une subvention complémentaire de 12 694 €. La même somme avait été obtenue au titre de 2021 pour ce programme dont le lancement avait été différé.

Les devis pour le remplacement des menuiseries extérieures du foyer sont à l'étude ainsi que les devis pour la mise aux normes électriques.

Salle des associations : Les devis pour l'isolation et pour la réalisation d'une sente en enrobé ont été lancés.

Un devis a été réalisé pour différents travaux : La reprise des piliers du portail et le traitement des fissures de l'ancien atelier, la reprise de la façade de la salle des associations ainsi que le mur de clôture (Ces travaux seront inscrits au budget 2023).

Travaux de sécurité au niveau des écoles :

Ce programme comprend notamment la sécurisation des passages piétons, le remplacement des feux clignotants, la signalisation, l'élargissement de la voirie devant la bibliothèque et l'école maternelle, les travaux de maçonnerie au droit de la bibliothèque, l'installation d'un radar pédagogique et d'une caméra supplémentaire pour la vidéo-protection.

L'accord de subvention du Conseil Départemental au titre du produit des amendes de police est en attente.

Une subvention pour l'installation d'une caméra de vidéo-protection a été accordée par le Département pour un montant de 1 194 €.

Monsieur Daniel MOREAU s'étonne de la dépense prévisionnelle pour l'installation d'une caméra supplémentaire pour la vidéo-protection. M. le Maire indique que cette installation intégrée dans l'ensemble du programme permettra de compléter le dispositif actuel qui ne couvre pas une partie importante du carrefour (la dépense prévisionnelle pour cette caméra est de 3 978,91 € HT comprenant le matériel, l'alimentation électrique, la location d'une nacelle et le paramétrage sur le dispositif de gestion - subvention au taux de 30% soit 1 194 €).

Il est proposé d'attendre l'accord de subvention au titre du produit des amendes de police pour lancer le programme.

Travaux de voirie 2022 :

Ce programme de voirie comprend la réfection de la chaussée de la rue des Groseillers et la sécurisation de l'allée d'accès au cimetière.

Le Conseil Départemental a accordé la subvention attendue de 6 263 €.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal pour engager le programme.

Travaux à l'école élémentaire :

Ce programme comprend la peinture d'une classe, le remplacement de l'ensemble des rideaux, le remplacement de 2 menuiseries extérieures ainsi que le remplacement du mobilier pour une subvention de 7 718 €.

Le Conseil Départemental a communiqué son accord pour une subvention de 6 224 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'engager ce programme prévu au budget.

Applications numériques de la mairie (Subventionnées dans le cadre du plan France Relance) :

La réalisation du nouveau site internet a été menée à terme.

Les travaux sur la mise en place de la plateforme permettant les inscriptions en ligne au restaurant scolaire ont débuté. Cette fonctionnalité sera disponible dès la prochaine rentrée scolaire, à partir du site de la mairie.

Un devis est en attente pour la tranchée permettant l'alimentation électrique du panneau lumineux extérieur.

Dès que la mairie disposera du montant total de la prestation relative au panneau lumineux extérieur, il sera alors possible d'engager la numérisation des anciens actes de l'État-Civil et des anciens registres des procès-verbaux du conseil municipal, en fonction des disponibilités budgétaires.

Le Conseil Municipal donne son accord :

- Pour l'engagement des dépenses de ces différents programmes après réception des accords officiels de subvention.
- Pour la signature et la notification des devis approuvés aux entreprises.

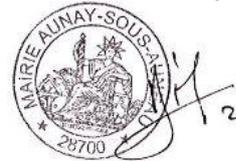
Certifié exécutoire par le Maire compte tenu

de :

- L'envoi en Préfecture le : 25/05/2022
- La réception en Préfecture le :
- L'affichage en Mairie le : 25/05/2022
- La notification le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat en application de l'article R421-1 du code de la justice administrative

**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire d'Aunay-sous-Auneau**



Robert DARIEN